Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 037-213700032-20260923-26_134-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance du 23 septembre 2026

Délibération n° 26-134

Date de la convocation : le 17 septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 31
Ayant donné procuration : 4
Absents excusés : 6
Absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Brice RAVIER, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Alain DESHAYES, Mme Sandra GUICHARD, M. Lionel CHISSON, Mme Chantal ALEXANDRE, M. Jean CORNUAULT, Mme Evelyne LAUNAY, Mme Karine ROUMANEIX, M. Johnny VERCOUILLIE, Mme Régine FAVIA, Mme Evelyne LATAPY, M. Lionel LEVHA, M. Sylvain GREVEDON, Mme Sylvie GÉRARD, Mme Isabelle GAUDRON, M. Ahmet BOZDAG, Mme Nolwenn VAILLANT, M. Alexis BOSSARD, Mme Natacha DESSON, M. Luc FAVIA, Mme Mouna ESSAOUARI, M. Philippe LAVILLE, Mme Astrid CAILLE, M. Maxime MAINTIER, Mme Sophie PARISIS, M. Joffrey POINTLANE.

Étaient excusés : M. Yves AGUITON donne pouvoir à M. Brice RAVIER, M. Thomas SORET donne pouvoir à Mme Evelyne LAUNAY, Mme Marie-France MORCHOISNE donne pouvoir à Mme Myriam SANTACANA, M. Joël ASSI-ALLET donne pouvoir à M. Maxime MAINTIER, M. Jean-François BOURDIN, Mme Rachel MALNOURY.

Secrétaire de Séance : Mme Chantal ALEXANDRE.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES
Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu la commission Ressources du 9 septembre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 037-213700032-20260923-26_134-DE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public.

En fonction des mouvements de personnel au sein de la collectivité, il est nécessaire de mettre régulièrement à jour le tableau des effectifs, notamment lors de départs à la retraite, de nomination ou d'avancement, de changement de cadre d'emploi, de reclassements ou de recrutements, ou de modification de l'organisation des services municipaux :

Il est proposé au Conseil Municipal les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Transformation de poste

Depuis trois ans, les élus municipaux ont engagé une nouvelle politique en matière de ressources humaines. Dans ce cadre, plusieurs emplois créés pour répondre à un accroissement temporaire d'activité ont été pérennisés dans une volonté de continuer d'améliorer le service rendu et dans l'intérêt général. Il convient, par conséquent, de procéder à la transformation des postes suivants en emplois permanents :

- 20 postes d'adjoints d'animation à temps non complet non titulaires ;
- 2 postes d'ATSEM principaux 2ème classe à temps non complet non titulaires ;
- 10 postes d'adjoints techniques à temps non complet non titulaires.

Par ailleurs, la collectivité a décidé de procéder à la stagiairisation de deux agents contractuels, il est nécessaire de transformer :

- 2 postes en accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint d'animation à temps non complet en 2 postes d'adjoints d'animation permanents stagiaire/titulaire.

Un départ en retraite, une mutation, des fins de contrat et les remplacements qui en découlent nécessitent les transformations suivantes :

- Un poste d'ATSEM principal 1ère classe en un poste d'ATSEM principal 2ème classe à temps complet permanent titulaire ;
- Un poste d'ingénieur en un poste de technicien à temps complet permanent titulaire ;
- 2 postes d'ATSEM principaux 2ème classe en 2 postes d'adjoints techniques permanents non titulaires.

Dans le cadre des avancements de grade, il est nécessaire de procéder à la transformation d'un poste comme suit :

- Un poste d'attaché territorial à temps complet titulaire en un poste d'attaché principal territorial à temps complet titulaire.

Enfin, un agent de la collectivité ayant obtenu un examen professionnel, il convient de modifier le poste qu'il occupe afin de tenir compte de son évolution de carrière :

- 1 poste de technicien à temps complet titulaire en 1 poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet titulaire.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 037-213700032-20260923-26_134-DE

Suppression de poste

À la suite de la fermeture de deux classes et à une réorganisation du temps de travail des agents, il convient de supprimer les postes suivants :

- 2 postes d'adjoints d'animation en accroissement temporaire d'activité contractuels

La saison estivale arrivant à son terme, il est nécessaire de supprimer du tableau des effectifs :

- 5 postes d'adjoints administratifs saisonniers.
- 8 postes d'adjoints techniques saisonniers.

Le tableau des effectifs mis à jour est joint en annexe.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider la mise à jour du tableau des effectifs
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de fonctionnement

POUR : 31 (M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Alain DESHAYES, Mme Sandra GUICHARD, M. Lionel CHISSON, Mme Chantal ALEXANDRE, M. Jean CORNUAULT, Mme Evelyne LAUNAY, Mme Karine ROUMANEIX, M. Johnny VERCOUILLIE, Mme Régine FAVIA, Mme Evelyne LATAPY, M. Lionel LEVHA, M. Sylvain GREVEDON, M. Yves AGUITON, Mme Sylvie GÉRARD, Mme Isabelle GAUDRON, M. Ahmet BOZDAG, Mme Nolwenn VAILLANT, M. Alexis BOSSARD, M. Thomas SORET, Mme Marie-France MORCHOISNE, Mme Natacha DESSON, M. Luc FAVIA, Mme Mouna ESSAOUARI, M. Philippe LAVILLE, Mme Astrid CAILLE, M. Maxime MAINTIER, Mme Sophie PARISIS, M. Joël ASSI-ALLET, M. Joffrey POINTLANE)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

POUR EXTRAIT CONFORME,

La secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Chantal ALEXANDRE
Date de signature : 29/09/2026
Qualité : Amboise - 5ème Adjoint

Maire d'Amboise
Brice RAVIER

Signé électroniquement par : Brice RAVIER
Date de signature : 30/09/2026
Qualité : Amboise - Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (238 rue de la Bretonnerie- 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr